

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	26	16

Vote
A la majorité
Pour : 13 Contre : 3 Abstention : 12

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE D'ORLEANS
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 16 Septembre à 20:30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la mairie de Salle des Fêtes Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESLANDES Roger, délégué titulaire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 10/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 10/09/2020.

Présents : M. DESLANDES Roger, délégué titulaire, Mme AGUENIER Maryse, M. BRIE Bertrand, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mme CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESCHAMPS Jean-François, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noëlle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. SIMON Jeremy, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia

Absents : Excusés ayant donné procuration : Mme BAUDU Karine à M. HARDOUIN Patrick, Mme GALVAO Estelle à M. VAN BELLE Jacques

A été nommée secrétaire : Mme SARRAIL Nadia

202095 – AVIS PARC EOLIEN DES CHAMPARTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.123-14 et R.123-23 du Code l'Environnement,
Vu le projet de parc éolien porté par la société CPENR les Champarts sur les communes d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois,
Considérant que ce projet consiste en l'implantation de 4 éoliennes.
Considérant que Monsieur le Préfet a saisi la Communauté de Communes de la Forêt sur ce projet.
Considérant le dossier d'enquête publique transmis à la Communauté de Communes de la Forêt.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,

EMET un avis favorable au projet de parc éolien des Champarts porté par la société CPENR les Champarts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
le 17/09/2020
Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA FORÊT